

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la promotion des services nationaux de santé;

Conscient de ce qu'une proportion importante de la population, en particulier dans les zones rurales des pays en voie de développement, n'a pas ou n'a pas suffisamment accès aux services de santé;

Réaffirmant la nécessité de développer, conformément aux résolutions WHA23.61 et WHA27.44, des systèmes de santé complets à la fois efficaces et efficients;

Considérant en outre que, sans préjudice du développement de la formation de médecins et autres personnels de santé, priorité devrait être donnée aux soins de santé primaires au niveau de la collectivité dans le cadre d'un système de santé complet pour toute la population des pays, comprenant des services préventifs, curatifs, de promotion et de réadaptation.

1. REMERCIE le Directeur général de son rapport et le prie de mettre sur pied un programme d'activités en matière de soins de santé primaires, et notamment de définir les activités de soins de santé primaires convenant le mieux aux populations des pays en voie de développement, d'élaborer des méthodes pour la promotion d'activités de ce genre dans la collectivité, de planifier et d'assurer la formation d'agents de soins de santé primaires, de coordonner, en y participant, des mesures techniques et financières pour l'institution et l'amélioration des soins de santé primaires à l'échelon des pays, et d'évaluer les principaux efforts déployés pour développer les systèmes de soins de santé primaires ainsi que de faire rapport à ce sujet;

2. PRIE le Directeur général de consulter les pays Membres et les institutions intéressées susceptibles de l'aider à élaborer un programme élargi à long terme de soins de santé primaires, qui tienne compte des questions techniques aussi bien que financières, en vue d'aboutir à un plan destiné à être mis en œuvre le plus tôt possible;

3. PRIE le Directeur général de préparer un nouveau rapport pour la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, compte tenu *a)* des exposés et des discussions qui ont eu lieu à la cinquante-cinquième session du Conseil exécutif, *b)* des consultations mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus et *c)* des conclusions auxquelles sera arrivé un groupe spécial du Conseil exécutif;

4. CONSIDÈRE que, en raison de l'importance et de l'urgence de la promotion des services nationaux de santé, et en particulier des soins de santé primaires, l'Assemblée mondiale de la Santé voudra peut-être, à un stade approprié, procéder à un examen portant sur l'expérience des services de santé de différents pays en matière de soins de santé primaires, ainsi que sur les principes et le développement d'un programme de l'Organisation mondiale de la Santé dans ce domaine.